



La lettre des délégué-es

Lettre d'information des personnels du CASI PSE

30 septembre 2022

Réunion du CSE du 30 septembre 2022

Suite de la Commission paritaire du 12 juillet

La Commission paritaire a décidé d'appliquer aux personnels CSE/CASI/CCGPF les mesures obtenues quelques jours auparavant par les cheminot-es : **la valeur du point est augmentée de 1,4%, passant de 10,82 à 10,97 euros au 1^{er} avril et l'ensemble des coefficients est augmenté de 2,8 points au 1^{er} avril.**

Ces mesures ont été appliquées au CASI PSE sur la paie de septembre, avec effet rétroactif.

Au niveau national, le premier coefficient est à nouveau au-dessous du SMIC, suite à son augmentation du 1^{er} août. Au CASI PSE, grâce aux augmentations lors des NAO de fin 2021, la situation est moins pire, et l'ensemble des coefficients est plus élevé que ce que prévoit la grille de la Convention collective.

Télétravail

Après d'ultimes corrections de forme, l'accord Télétravail sera signé d'ici le 15 octobre. Le CASI PSE sera alors le 1^{er} (et le seul) CSE/CASI/CCGPF à avoir un accord sur le sujet, alors que c'est une demande forte d'un nombre important de nos collègues !

Questions de la délégation SUD-Rail

♦ **La délégation SUD-Rail demande la liste des effectifs, avec les coefficients correspondants.**

Nous sommes actuellement 56 salarié-es en CDI.

♦ **La délégation SUD-Rail demande si un (ou des) salarié-es du CASI ont un coefficient correspondant à un salaire inférieur au SMIC ?**

La direction répond qu'il n'y a aucun- salarié-e ayant un coefficient inférieur au SMIC, contrairement à ce que prévoit la grille nationale, et précise que le plus bas coefficient correspond à un salaire 20 euros au-dessus du SMIC.

♦ **La délégation SUD-Rail demande ce qui est prévu pour que le CASI PSE ne se contente pas des mesures décidées par la commission paritaire et qui sont largement insuffisantes ?**

Cela sera discuté lors des futures négociations annuelles obligatoires.

En lien avec les collègues, la délégation SUD-Rail fera des propositions.

♦ **La délégation SUD-Rail demande quand sera envoyée la note aux salarié-es concernant les modalités de retrait sur salaire.**

La note sera envoyée dans les prochains jours.

♦ **La délégation SUD-Rail demande les dispositions prises en cas d'accident de travail ou de problème grave pour les salarié-es isolé-es ?**

La direction répond que rien de particulier n'est prévu, mais que cela va être étudié.

♦ **La délégation SUD-Rail demande qu'au restaurant de Villeneuve la boîte du défibrillateur soit déplacée dans le couloir du restaurant au lieu de la laisser dans le réfectoire près des caisses ?**

La direction répond que le défibrillateur sera déplacé si c'est techniquement possible.

♦ **La délégation SUD Rail fait remonter la demande de certain-es salarié-es de se faire payer des jours de RTT.**

La direction va étudier cette question, même si elle n'y est pas favorable « philosophiquement » mais comprend les problèmes de pouvoir d'achat.

Pour la délégation SUD-Rail, cette demande est une nouvelle preuve que les salaires sont trop bas.

♦ **La délégation SUD-Rail demande est-ce que si un enfant se remarie, avons-nous encore le droit à une journée ?**

La direction répond qu'il y a bien un jour d'absence en cas de remariage d'un enfant.

♦ **La délégation SUD-Rail demande pourquoi tous les repas ne sont pas pris en charge par le CASI dès que les collègues qui font des déplacements hors de leur site (permanence par exemple) sachant qu'avant des paniers repas étaient proposés à ces agents ?**

La direction répond que le repas est pris en charge en cas de déplacement hors du lieu de travail prévu par le contrat de travail, mais est prête à étudier certains cas particuliers.

♦ **Face à la crise énergétique, la délégation SUD-Rail demande ce qu'il est envisagé. Par exemple, au restaurant de Bercy, nous demandons un devis pour des ampoules LED. La climatisation tourne 24h/24 et 7 jours sur 7, ce qui n'est pas judicieux. Et chaque matin, les collègues mettent le régulateur du chauffage au niveau de la chaufferie manuellement.**

La direction répond que lors des remplacements des luminaires, ce sont des LED qui sont achetés. Le régulateur du chauffage et de la climatisation va être changé, le nouveau permettra des plages horaires de fonctionnement de la climatisation et du chauffage, et éviter qu'ils ne fonctionnent quand il n'y a personne.

♦ **La délégation SUD-Rail demande la mise en place d'une indemnité « essence » équivalent à la prise en charge du pass navigo pour les salarié-es n'ayant pas de possibilité de transport dom/travail.**

La direction répond qu'elle n'y est pas opposée, mais qu'il n'est pas facile de savoir exactement quand les transports en commun ne sont pas possibles, et qu'il faut trouver des critères objectifs.

En lien avec les collègues, la délégation SUD-Rail fera des propositions.

♦ **La délégation SUD-Rail demande quand le chauffage sera remis en marche au siège du CASI ?**

Le chauffage doit être remis en marche le 17 octobre, la SNCF refusant de le faire avant.

♦ **La délégation SUD-Rail demande quand le CASI PSE va démarrer les projets à obligation comme la dématérialisation des factures.**

La direction répond que la réflexion est en cours et qu'elle est en attente d'un retour de la banque sur certains éléments. Il faudra travailler sur les conséquences que cela aura dans les différents services.

♦ **La délégation SUD-Rail demande que soit étudiée la mise en place de la semaine de 4 jours ou 4 jours et demi.**

La direction répond qu'elle est disponible pour étudier cette question.

En lien avec les collègues, la délégation SUD-Rail fera des propositions.

Ce compte rendu ne reprend pas toutes les questions de la délégation SUD-Rail. L'intégralité se retrouve dans les PV de réunions, disponibles sur le site intranet du CASI, dans la rubrique documents de référence/représentant du personnel.

La délégation SUD-Rail : Corinne Penelle (Restaurant de Conflans), Frédéric Bodin (Espace CE de Montargis), Ludmilla Zerrougi (Espace CE de Villeneuve), Patrick Vulgaire (Restaurant de Conflans), Elise Moulinet Loury (Espace CE de Migennes), Lucie Vanoudheusden (Service A.S. Bercy).

Union
syndicale
Solidaires